

# Mairie de Lantenay

## Conseil municipal

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2019

Convocation du : 26/08/2019

Présents : H. LEROY, A. PERTREUX, O. ADAMOWICZ, D. BRUNET, A. GUILLOT – SUDAN, J.P. MIALON, C. PELLEGRINI, F. RONDOT, A. SAVRE

Excusé : Aucun

#### SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. LE MAIRE

#### **1) Eoliennes**

La société d'économie mixte GEG, contrôlée à plus de 50 % par la ville de Grenoble, propose à la commune de LANTENAY d'étudier l'implantation de plusieurs éoliennes (de 3 à 5) sur le Crêt des Éculaz et le Mont Durand. Si le projet venait à être finalisé, la commune serait intéressée aux bénéfices, ainsi que les habitants souhaitant s'y impliquer.

Considérant les nuisances potentielles pour les habitants du village, les lourds travaux nécessaires pour accéder aux sites d'implantation et les risques pour l'approvisionnement en eau, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette offre.

#### **2) Convention Prévention Spécialisée**

A l'unanimité, le Conseil Municipal renouvelle la convention permettant à l'ex SIVU des collèges d'employer une personne pour mener des opérations de prévention dans les collèges et lycée de Nantua et Montréal. Dans le cadre de cette convention, la commune de Lantenay paye 255,53 € par an à la Commune de Montréal la Cluse.

#### **3) PLUi - Délibération**

M. Invernizzi demande au Conseil municipal de prendre une délibération pour rendre son terrain constructible en l'intégrant au PLUi. M. Invernizzi avait obtenu pour ce terrain un certificat d'urbanisme, valable jusqu'à la fin de l'année.

En l'absence de projet clair, et en prenant en compte le coût du raccordement au réseau EDF qui serait à la charge de la commune, le Conseil Municipal décide de ne pas prendre de délibération en ce sens.

Toutefois, dans le délai de validité du certificat d'urbanisme, un avis favorable sera donné à son projet.

#### **4) Bois : Soumission ONF et affouage**

- L'ONF a transmis à la commune la carte des parcelles non soumise à ce jour qu'il prévoit d'intégrer au régime forestier, et lui demande de se prononcer sur ce projet. Le dossier semble présenter certaines incohérences. Il sera étudié ultérieurement par la commission bois.
- La commune va organiser des coupes d'affouage en 2019. La taxe d'affouage est fixée à 50 €.

#### **5) Embauche d'un agent technique - Délibération**

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'embauche de Madame Maria Pereira, par un CDD de 13h30 hebdomadaires en moyenne, lissé sur l'année, du 02/09/2019 au 03/07/2020.

#### **6) Adhésion au CNAS (Comité National des Actions Sociales) – Délibération**

Les employeurs du secteur public communal ont l'obligation légale d'adhérer au CNAS. Cette adhésion permet aux agents communaux de bénéficier d'aides et de prestations équivalentes à celles offertes par un comité d'entreprise. Le coût pour la commune est de 270 € par an et par agent. À l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'adhésion de LANTENAY au CNAS.

#### **7) Cimetière**

Le mur du cimetière est fragilisé sur une longueur de 10-15 mètres, et risque de s'effondrer par endroits. Des avis techniques vont être demandés. Les travaux nécessaires seront manifestement coûteux ; ils seront réalisés en 2020.

#### **8) Questions diverses**

- Local de chasse : Le Conseil Municipal confirme que la commune n'apportera aucune aide financière aux travaux nécessaires à l'aménagement du local de dépeçage, et ne fera réaliser aucun de ces travaux par l'employé communal. Le projet de bail est présenté aux membres du Conseil, qui le valident. Un loyer annuel de 100 € est fixé.